

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le onze avril,

A la mairie de MONTECHEROUX à 20h00, les conseillers municipaux se sont réunis en séance ordinaire, sur convocation légale en date du vendredi 4 avril sous la présidence de Monsieur Léon Bonvalot.

Etaient présents : Bonvalot Léon, Corneille Peggy, Monnin Thierry, Germain Thierry, Brandt Serge, Bertrand Christine, Christophe Cuny, Moser Benoît, Petit Antoine, Voisard Damien

Excusés : Barbarin Alexandra, Thrithard Christophe

Absent : Thierry Lorenzini

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du 21 mars 2025
3. Délibérations :
 - 2025-04-01 Vote des Comptes de Gestion 2024 : budget principal et budget annexe chaufferies
 - 2025-04-02 Vote des Comptes Administratifs 2024 : budget principal et budget annexe chaufferies
 - 2025-04-03 Affectation de résultat budget principal
 - 2025-04-04 Vote des taux des impôts directs locaux
 - 2023-03-05 Vote des Budgets Primitifs 2025 : budget principal et budget annexe chaufferies
 - 2025-04-06 Attribution des subventions communales 2025 aux associations
 - 2025-04-07 Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt porté par le PNRDH et le SYDED pour la solarisation des bâtiments publics.
 - 2025-04-08 Désignation de 2 délégués et de 2 suppléants élus pour le Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt
 - 2024-04-09 Création postes saisonniers
4. Divers

Ouverture de la séance à 20h00

1 Election d'un secrétaire de séance

Sur demande du Maire, après ouverture de la séance et selon la réglementation en vigueur, les membres du conseil municipal après en avoir délibéré nomme Bertrand Christine secrétaire de séance à l'unanimité.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2 Approbation du compte rendu du 21 mars 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu du 21 mars 2025

Votants : 10	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 1
--------------	----------	------------	----------------

3 Délibérations

2025-04-01 Vote des Comptes de Gestion 2024 : budget principal et budget annexe chaufferies

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes administratifs du Maire.

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal décide :

- D'approuver les comptes de gestion 2024 du budget principal et du budget annexe chaufferies de la commune de Montécheroux.
- De prendre acte du dépôt du compte de gestion du comptable du Trésor sur les opérations 2024 du budget principal et du budget annexe des chaufferies.

Les résultats comptables de ce document étant en concordance avec ceux du compte administratif de la commune et du budget annexe pour ce même exercice.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2025-04-02 Vote des Comptes Administratifs 2024 : budget principal et budget annexe chaufferies

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal élit Madame Corneille Peggy, première adjointe, pour présider la séance de présentation des comptes administratifs.

Madame Corneille Peggy présente les comptes administratifs 2024 (budget principal et du budget annexe chaufferies) et propose l'adoption de ces comptes administratifs.

Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes de gestion du Trésorier.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2024 (budget principal et du budget annexe chaufferies).

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2025-04-03 Affectation de résultat budget principal

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement : **341 015.53 €**
- Un déficit de fonctionnement de : **0.00€**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Code INSEE	COMMUNE DE MONTECHEROUX Commune
------------	------------------------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 341 015.53 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	0
Nombre de membres présents :	0
Nombre de suffrages exprimés :	0
VOTES : Contre 0 Pour 0	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	110 972.07 €
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	221 043.48 €
C. Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	341 015.53 €
D. Solde d'exécution d'investissement	-177 917.33 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (d)	82 320.00 €
(Besoin de financement F)	=D+E -35 597.33 €
AFFECTATION = C	=G+H 341 015.53 €
(1) Affectation en réserves R 1008 et Investissement G. au minimum couverture du besoin de financement F	95 597.33 €
(2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	245 418.20 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 6, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par , Maire, compte tenu de la transmission , le 14/02/2025 et de la publication le 14/02/2025.

A , le 14/02/2025.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2025-04-04 Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

Le conseil municipal décide :

Vu les articles 16.36 B *sexies* à 16.36 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré :

- De fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.47%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 21.43%
 - Taxe Habitation sur les résidences secondaires : 21.66%
- Charge Monsieur le Maire :
 - De notifier cette décision aux services préfectoraux,
 - De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Votants : 10	Pour : 6	Contre : 2	Abstentions : 2
--------------	----------	------------	-----------------

2023-03-05 Vote des Budgets Primitifs 2025 : budget principal et budget annexe chaufferies

Le Maire expose au conseil municipal les projets de budgets primitifs 2025 : principal et chaufferies

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Adoptent les budgets primitifs proposés
- En matière de fongibilité des crédits : le conseil municipal délègue à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Sur proposition du Maire ;

Le conseil municipal décide :

- D'adopter les budgets 2025 proposés (budget principal et du budget annexe chaufferies).
- De déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2025-04-06 Attribution des subventions communales 2025 aux associations

	2025
Club du Lomont	650
ACCA	650
Don du sang	100
Ligue contre le cancer	100
Don d'organes	50
Pont de écoliers	700
Musons et créons	1 700
Soli Cités	210
Sporting club	650
Bouilleurs de crus	40
UNC	80
Musique à Saint Hipp	100
Amicale des sapeurs-pompiers	300
Bio cal	200
Resto du cœur	30
MCM	200
Amis de Montécheroux	250
MPT Blamont	50
Bibliothèque	300
TOTAL :	6 360

Reste à attribuer : 140 €

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2025-04-07 Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt porté par le PNRDH et le SYDED pour la solarisation des bâtiments publics.

L'objectif de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est de lancer une dynamique collective sur le territoire du Parc pour accélérer la solarisation des bâtiments publics afin de répondre à deux objectifs :

- Développer la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable en valorisant le patrimoine public ;
- Être exemplaire auprès de la population et des acteurs du territoire.

Pour cela, le Parc travaille depuis deux ans sur le montage d'une action collective à destination des communes et leurs groupements en partenariat avec le SYDED.

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'AMI est destiné aux communes et aux EPCI du PNRDH. C'est une démarche collective et expérimentale permettant d'accélérer la production solaire sur le patrimoine public. La démarche prévoit plusieurs phases pour la commune :

- Etude d'opportunité financée par l'EPCI et réalisée par le SYDED. Une solution en tiers-investissement pourra être proposée par la suite, en fonction des intérêts de chacun et des résultats des études d'opportunité.
- Constitution d'un groupement de commandes pour deux marchés (étude structure et marché de travaux). Le groupement de commandes à venir est à destination des collectivités souhaitant investir en propre dans leurs installations photovoltaïques.

La commune souhaite proposer les bâtiments suivants à l'AMI

- Bâtiment Mairie, APC et bibliothèque, 12 Grande Rue
- Bâtiment Périscolaire et salle en location périodique, 8 Rue de la Pâle
- Considérant l'intérêt pour la Commune de participer à la démarche collective pour l'équipement photovoltaïque de ses toitures de bâtiments publics, proposé par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Doubs Horloger,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la Loi n° 2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

Vu la Charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger et sa stratégie visant à réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables ;

Vu la délibération prise le 5 juillet 2024 sur les ZAER

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Décide :

- De désigner Monsieur Monnin Thierry en tant que référent pour la démarche
- De fournir les informations nécessaires pour la bonne réalisation de l'opération
- D'engager la commune à aller au bout de la démarche si les conditions technico-économiques le permettent.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- CHARGE le Maire de notifier la présente délibération au Parc Naturel Régional du Doubs Horloger

Votants : 10	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

2025-04-08 Désignation de 2 délégués et de 2 suppléants élus pour le Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- Désigne Monsieur Bonvalot Léon et Monsieur Monnin Thierry, en qualité de délégués élus du SIACVH
- Madame Corneille Peggy et Monsieur Germain Thierry, en qualité de suppléants

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2024-04-09 Création postes saisonniers

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris. Considérant qu'il y a possibilité que des emplois non permanents soient mis à disposition à l'association Musons et Créons pour les visites du musée, pour la période suivante :

- **Du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025 : 7 heures par mois, soit 35 heures du 01/05/2025 au 31/10/2025.**

Cet emploi sera pourvu par trois étudiants.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} mai 2025, un emploi non permanent relevant du grade d'agent d'accueil, pourvu par 3 étudiants, pour la période suivante :

- **Du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025 : 7 heures par mois, soit 35 heures du 01/05/2025 au 31/10/2025.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un emploi non permanent relevant du grade d'agent d'accueil, pourvu par 3 étudiants, pour les périodes suivantes : **du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025 : 7 heures par mois, soit 35 heures du 01/05/2025 au 31/10/2025.**

La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 385 indice majoré 353.

Les dépenses correspondantes seront remboursées par l'association « Musons et Créons ».

Votants : 10

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

4 Divers

- PLU : Une réunion publique se tiendra le 24 avril 2024 à 18H00
- PLUi : plusieurs communes acceptent la proposition de la communauté de communes
- Présentation des plans pour l'aire de jeux
- Contrôle de l'agence des paiements au périscolaire mercredi 16 avril
- Vote du budget à la CCPM : augmentation des tarifs assainissement et déchet

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire lève la séance à **23h 40**

Fait à Montécheroux le **14 avril 2025**

Bertrand Christine
Le secrétaire de séance



Bonvalot Léon
Le Maire

